

**Décision n°2022-021
relative à la composition de la commission des finances**

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement intérieur,

Vu la proclamation des résultats suite au scrutin du 18 janvier 2022,

Vu la délibération du conseil d'administration n°I-01 du 27 janvier 2022 portant désignation des représentants élèves et étudiants au sein du CEVE et de la commission des finances,

DECIDE

Article 1. Composition

La composition de la commission des finances est fixée comme suit :

• **Président de la commission des finances :**

Jean-François PINTON, Président de l'ENS de Lyon

• **Représentants de chacun des 4 collèges siégeant au conseil d'administration désignés par le conseil d'administration :**

Collège professeurs des universités ou assimilé :

Olivier LAURENT

Collège autres personnels d'enseignement et de recherche :

Igor MOULLIER

Collège BIATSS :

Camille BORNE

Collège élèves et étudiants élus :

Thomas GAMET

- **Membres de droit :**

Lyasid HAMMOUD, Directeur général des services
Jean-François PEIRO, Agent comptable
Audrey VERNEAU, Directrice des affaires financières

- **Personnalité qualifiée issue du conseil d'administration, désignée par le conseil d'administration :**

Chantal CHAMBELLAN LE LEVIER

Article 2. Durée

La présente décision entre en vigueur à compter de sa publication. Elle remplace, à la même date, toute décision ayant le même objet.

La présente décision produit ses effets jusqu'au terme du mandat des membres du conseil, à l'exception du mandat du représentant du collège « élèves et étudiants élus » dont le mandat court jusqu'au 17 janvier 2023.

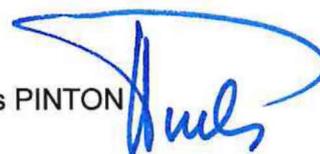
Article 3. Exécution

Le Directeur général des services de l'École normale supérieure de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 27 janvier 2022,

Le Président de l'ENS de Lyon,

Jean-François PINTON



Original :

- Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon

Publication :

- Diffusion sur le site internet dans la rubrique « Informations institutionnelles > Décisions du Président 2022 »